

*Questions orales*LA GRÈVE DES EMPLOYÉS D'ADMINISTRATION
FINANCIÈRE À WINNIPEG—DEMANDE D'INTERVENTION
DU MINISTRE AUPRÈS DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Étant donné qu'il y a déjà une grève des employés d'Air Canada à Winnipeg et que cette grève est causée par le refus de la direction d'Air Canada d'accepter le rapport unanime de la Commission de conciliation, le ministre s'entretiendra-t-il de ce refus avec le président d'Air Canada et l'incitera-t-il à reprendre les négociations?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il y a dans ce gouvernement comme dans tous les autres un ministre du Travail qui est responsable en ce domaine et, si je dois faire quelque chose, je le ferai suivant le conseil qui m'a été donné.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence donnera la parole au député de Winnipeg-Nord dans un instant s'il veut reprendre son siège et ensuite au député de Calgary-Centre et au député de Kingston et les Îles. Le député de Winnipeg-Nord a la parole.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre des Transports a vraiment compris ma question. Certainement le ministre des Transports, par l'entremise duquel Air Canada est comptable au Parlement, a des rapports avec le président d'Air Canada et peut étudier avec ses fonctionnaires son refus du rapport unanime de la Commission de conciliation.

M. l'Orateur: Le député de Calgary-Centre a la parole.

LA MENACE DE GRÈVE DES MACHINISTES—
L'ÉVALUATION DES EFFETS PAR LE GOUVERNEMENT—
DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Travail. Outre des plans d'action que le gouvernement peut avoir ou ne pas avoir mis au point pour éviter cette grève, le gouvernement a-t-il préparé une évaluation globale des effets de cette grève et la soumettra-t-il à la Chambre?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, nous pouvons accepter le fait que s'il y a une grève d'Air Canada, elle aura de sérieuses répercussions sur le plan économique comme c'est le cas pour toute grève qui relève de la compétence fédérale ou provinciale et met en cause un certain nombre d'employés. Toutefois, l'adhésion au principe de la négociation collective libre a son prix et tout ce que nous pouvons faire est d'essayer d'éviter les conséquences sur le plan économique. Je tiens à rappeler que, dans des situations de ce genre, le Parlement n'a jamais manqué d'intervenir dans l'intérêt public quand les choses s'aggravaient.

[M. Munro (Hamilton-Est).]

LES AFFAIRES INDIENNES

L'ORDRE DES PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES ET LES
DROITS DES INDIGÈNES

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Puisque ni le discours du trône ni son substitut ne faisait ni la liste des priorités, ni aucune allusion aux problèmes des indigènes du Canada, le premier ministre pourrait-il nous dire à quel niveau on étudie ces problèmes, y compris la question des droits des indigènes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, certainement, monsieur l'Orateur; on les étudie au plus haut niveau et le ministre responsable s'en occupe remarquablement bien.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Dois-je comprendre par là que le ministre se penche sur la question des droits des indigènes?

M. Trudeau: Le gouvernement étudie toute la question des indigènes depuis le début de la dernière législature. La position du gouvernement à tous les points de vue est rendue publique périodiquement, y compris celui auquel a fait allusion l'honorable représentant.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LE PARTAGE DES LIGNES ENTRE AIR CANADA ET CP AIR—
LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE—L'ATTRIBUTION DE
LA LIGNE DE MILAN

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Peut-il nous dire si le gouvernement a déjà pris une décision relativement à la nouvelle politique sur l'aviation internationale à laquelle le ministre a fait allusion à quelques reprises, politique qui allouerait des voies aériennes aux deux plus importantes compagnies aériennes du Canada. Si tel est le cas, le ministre peut-il nous dire quand cette politique sera rendue publique et à quel moment une décision sera prise quant au droit d'atterrissage à Milan, en Italie?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le ministère étudie toujours la question. Je ne puis vous dire quand nous serons prêts à faire une déclaration publique car aucune décision n'a encore été prise en ce qui concerne la desserte de Milan.

LA SUPPRESSION DES SERVICES DE
PRÉDÉDOUANEMENT—DEMANDE DE PRÉCISIONS SUR LES
NÉGOCIATIONS

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. A propos des pourparlers bilatéraux qui se déroulent actuellement à Ottawa, le ministre peut-il nous dire si la question du prédédoUANEMENT fait l'objet de la première priorité; aussi, peut-il nous assurer qu'à l'issue de ces réunions, des décisions seront prises quand aux dessertes aériennes prolongées et à la résolution du problème de prédédoUANEMENT à l'aéroport international de Toronto.